

Coupe A-A' 1-250

Coupe B-B' 1-250

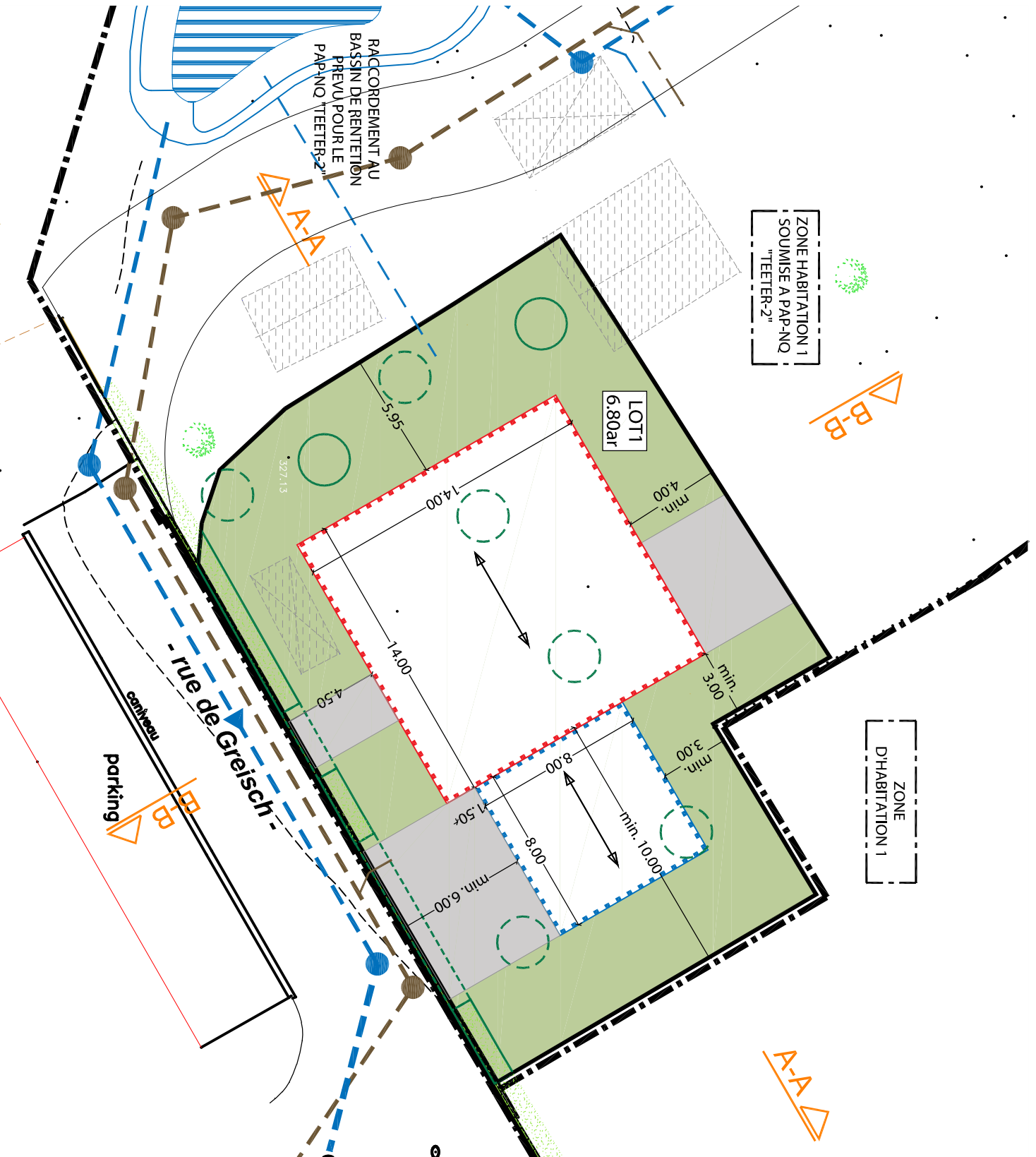
ZONE HABITATION 1  
SOUmise A PAP-NO  
"TEETER-2"

ZONE  
DHABITATION 1

B-B'

A-A'

LOT1  
6.80ar



Plan 1-250

Surface brute : 6,80 ares  
Surface nette : 6,80 ares  
Surface privée / publique nécessaire à la viabilisation : 0,00 ares  
Surface à céder au domaine public communal : 0,00 ares soit 0,00 %  
Densité : 14,70 log/ha  
1 unité de logement

Surfaces

- Cotations**
- dimensionnement des immeubles
  - reculs des immeubles
- Représentations**
- △-E-E: Indication des coupes
  - LOT 00: indication numero lot et surface 0,00 ar
  - : arbre à moyenne ou haute tige supérieure
  - : bâtiment existant à démolir

Légende complémentaire

LOT1	238,00	6,80	340,00
-	1-m1	1-u	1-u
1(125°-42°)	hc-7,00/hf-11,00	-	II+I+C+IS

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou flot

surface démontée au sol [m<sup>2</sup>]  
surface constructible brute [m<sup>2</sup>]  
surface du scellement du sol [m<sup>2</sup>]  
Type de toiture  
Type et nombre de logements  
Type, disposition et nombre des constructions / hauteur des constructions [m]

Degré d'utilisation du sol par lot

▭ délimitation du PAP

▬ courbes de niveau

▬ terrain existant

▬ terrain remodelé

▬ nombre de niveaux

▬ nombre de niveaux pleins

▬ nombre d'étages en vent

▬ nombre de niveaux sous combles

▬ nombre de niveaux en sous-sol

▬ hauteur des constructions

▬ hauteur à la corniche de x mètres

▬ base

▬ hauteur au site de x mètres

▬ Hx

▬ Types, dispositions et nombre des constructions

▬ x maisons isolées

▬ x maisons jumelées

▬ x maisons en bande

▬ Types et nombre de logements

▬ x logements de type unifamilial

▬ x logements de type collectif

▬ x logements de type collectif

▬ Forme des toitures

▬ toiture plate

▬ toiture à versants, degré d'inclinaison

▬ orientation du faîte

▬ Gabarit des immeubles (plan / coupes)

▬ alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé

▬ limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé

▬ alignement obligatoire pour dépendances

▬ limites de surfaces constructibles pour dépendances

▬ limites de surfaces constructibles pour avant-comps

▬ limites de surfaces constructibles pour avant-comps

▬ Délimitation des lots / ilots

▬ lot projeté

▬ terrain cédé au domaine public communal

▬ Degré de mixité des fonctions

▬ pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction

▬ pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction

▬ pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

▬ Espaces extérieurs privés et publics

▬ espace vert privé

▬ espace vert public

▬ site de jeux ouvert au public

▬ espace extérieur pouvant être excité

▬ voie de circulation motorisée

▬ espace pouvant être dédié au stationnement

▬ chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne

▬ voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

▬ Plantations et murets

▬ arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver

▬ haie projetée / haie à conserver

▬ muret projeté / muret à conserver

▬ Servitudes

▬ servitude de type urbanistique

▬ servitude écologique

▬ servitude de passage

▬ élément bâti ou naturel à sauvegarder

▬ Infrastructures techniques

▬ retenue à ciel ouvert pour eaux pluviales

▬ canalisation pour eaux pluviales

▬ canalisation pour eaux usées

▬ fossés ouverts pour eaux pluviales



Le Plan d'Aménagement d'Urbanisme est conçu sur base des éléments suivants:  
- Données cadastrales (plan cadastral n° 3200/2003-3-7000 révisé le 01.02.2023 par le Bureau Landplot SA  
- Données topographiques (IGN 2020)

PROJET :

PAP-Nouveau Quartier  
"Teeter-1" à Tuntange  
Partie graphique

MAITRE DE L'OUVRAGE : Madame Lydie RUPPERT et Monsieur Josy BERNOTTE  
21, rue de Greisch L-7480 TUNTANGE

DESISNE : SH  
CONTRÔLE : AG  
FORMAT : ISO A3  
DATE : 12.01.2023

N° : 01